



## Déchéance parentale en raison de la pauvreté

Par **elisa29**, le **08/02/2016** à **20:34**

mon histoire date du 17/05/1939-

née en 1938 dans une ferme en ruine, mon père et ma mère furent déchus de leur droit parentaux en mai 1939.

Personne ne m'en a informée avant 1968.

Privée de mes 2 parents, séparée de mes soeurs avec interdiction de voir mon père, je ne fûs pas informée de sa mort. Les soeurs de mon père se virent refuser le droit de me voir.

Bien sûr, je posais des questions sur mes parents, mais tout me fût refusé jusqu'à ce terrible jour de septembre 1968 où je rendis visite à ma "tutrice" une A.S. qui me révéla avoir été la personne responsable de la perte des droits de mes parents sur leurs enfants car : "ils étaient pauvres et ne savaient pas se défendre"

je pose 2 questions:

\* ne pouvait-elle les aider?

\* pourquoi m'avoir caché la vérité, et ce discours haineux dont elle assorti sa calomnie?

Par **fabrice58**, le **08/02/2016** à **23:16**

\* ne pouvait-elle les aider?

Ce n'était sans doute pas son travail.

\* pourquoi m'avoir caché la vérité, et ce discours haineux dont elle assorti sa calomnie?

Ca c'est à elle qu'il faut le demander, on n'est pas dans sa tête.

48 ans après, il est temps en effet de se poser la question.

Par **elisa29**, le **09/02/2016** à **16:10**

quel est donc le rôle d'une assistante sociale?

48 ans oui, surtout 48 ans à chercher les preuves, à me taire pour aider mon mari et élever mes ai'2 enfants. Retraitée en 1998, j'ai créé un mini site internet, il s'est trouvé un généalogiste pour m'orienter vers les archives départementales et j'ai obtenu copies du P.V. - beaucoup de ragots - une histoire qui a empoisonné ma vie et que je devrais mettre aux oubliettes, mais je n'accepterai pas que l'on ait sali la mémoire de mesparents.

Par **fabrice58**, le **09/02/2016** à **19:35**

77 ans après ?

48 ans passées à faire votre devoir, que ça vous ronge est compréhensible mais il est trop tard pour avoir des réponses.

Par **elisa29**, le **09/02/2016** à **20:03**

OK, merci de votre réponse